

Réservé
au
Moniteur
belge



05139237

Déposé au greffe du Tribunal de
Commerce de Tournai le 28 SEP. 2005

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/10/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination

(en entier)

DEMENAGEMENTS MOL

Forme juridique **SOCIETE ANONYME**

Siège : rue des Jésuites, 49 7500 TOURNAI

N° d'entreprise : 414388255

Objet de l'acte : **REGULARISATION DANS LES STATUTS DE LA CONVERSION DU CAPITAL
EN EUROS - MODIFICATION DES POUVOIRS DE REPRESENTATION -
REFONTE DES STATUTS - POUVOIRS**

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître Véronique GRIBOMONT, Notaire associée résidant à Tournai, membre de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée Jean-Luc HACHEZ & Véronique GRIBOMONT, Notaires associés, ayant son siège social à Tournai, RPM Tournai 0866 523.863, le vingt septembre deux mille cinq (Enregistré six rôles sans renvoi au deuxième bureau de l'enregistrement de Tournai le vingt et un septembre deux mille cinq, volume 271 folio 95 case 9. Reçu vingt-cinq euros. Le Receveur (signé)) que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEMENAGEMENTS MOL, ayant son siège social à 7500 Tournai, rue des Jésuites, 49. Registre des Personnes Morales de Tournai Taxe sur la Valeur Ajoutée numéro BE 0414.388.255, a notamment pris les décisions suivantes :

1. Elle a décidé de régulariser dans les statuts les décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le onze décembre deux mille un, d'augmenter le capital à concurrence de vingt et un mille six cent soixante-neuf francs belges pour le porter à deux millions cinq cent septante et un mille six cent soixante-neuf francs belges, sans création de titres, par incorporation du bénéfice à reporter au trente et un décembre deux mille et d'exprimer ensuite le capital en euros en le fixant par conséquent à soixante-trois mille sept cent cinquante euros

2. Elle a décidé que la société sera désormais valablement représentée dans tous les actes et notamment dans les actes sortant des limites de la gestion journalière et en justice, soit par un administrateur-délégué agissant seul, soit par deux administrateurs agissant conjointement.

3. Elle a modifié les statuts pour les mettre en concordance avec ce qui précède et a adopté un nouveau texte de statuts, sans changement des éléments fondamentaux de ceux-ci, en vue de leur adaptation à la législation actuelle et pour les abrégé

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposés en même temps expédition du procès-verbal et statuts coordonnés.

Véronique GRIBOMONT, notaire associée

*Rol
unique*